



Jusqu'à
500€
remboursés⁽¹⁾

BONUS DE REPRISE

Du 9 novembre 2017 au 21 janvier 2018,
rapportez votre ancien appareil photo et
recevez jusqu'à 500 € pour l'achat d'un
nouveau reflex Canon de la sélection⁽¹⁾.

Rendez-vous sur
canon.fr/reprise-eoshiver2017



EOS-1D X
Mark II



EOS 5D Mark IV



EOS 5D S



EOS 5D S R

    @CanonFrance

Canon

Live for the story_*

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE ?



Rapportez
votre ancien appareil
photo numérique



Achetez
l'EOS 1DX Mark II,
l'EOS 5DS, l'EOS 5DS R
ou l'EOS 5D Mark IV



Recevez
ensuite votre
bonus de reprise

PRODUITS PROMOTIONNELS	BONUS DE REPRISE
Canon EOS 1DX Mark II	500 €
Canon EOS 5DS	300 €
Canon EOS 5DS R	300 €
Canon EOS 5D Mark IV	300 €

1. Entre le 9 novembre 2017 et le 21 janvier 2018 inclus, rapportez votre ancien appareil photo numérique et achetez un(1) ou plusieurs produit(s) Canon éligible(s) à l'Offre auprès d'un revendeur agréé situé en France métropolitaine, y compris Corse, DOM TOM et Monaco ou site internet agréé domicilié en France. Ces produits ne peuvent être distribués que par des revendeurs agréés appartenant au réseau de distribution sélective mis en place par Canon.

Ce bonus de reprise se rajoutera à la valeur de rachat effectuée par le revendeur de votre ancien appareil photo numérique aux conditions de la cote argus.

2. Connectez-vous sur le site internet www.canon.fr/reprise-eoshiver2017 :

- Rendez-vous dans la rubrique « Participez à l'Offre ».
- Inscrivez-vous en renseignant vos coordonnées.
- Saisissez vos informations bancaires « aux normes SEPA » (IBAN et code SWIFT).
- Joignez la facture TTC (scannée ou photographiée) datée **entre le 9 novembre 2017 et le 21 janvier 2018**, du ou des Produit(s) Promotionnel(s) Canon acheté(s) entre le 9 novembre 2017 et le 21 janvier 2018 en entourant la date d'achat et le(s) Produit(s) Promotionnel(s) Canon correspondant(s).
- Joignez le justificatif de reprise qui vous sera délivré par le revendeur agréé, mentionnant la reprise de votre ancien appareil photo numérique. Cette mention peut être indiquée sur une facture indépendante, ou sur la facture d'achat TTC de votre nouvel appareil photo numérique éligible à l'Offre.
- Saisissez le numéro de série du ou des Produit(s) Promotionnel(s) Canon acheté(s). Si vous avez besoin d'aide pour trouver le numéro de série, rendez-vous sur : www.canon.fr/numerodeserie
- À l'issue de votre inscription vous recevrez un email confirmant votre participation.
- **Votre enregistrement sur le site internet www.canon.fr/reprise-eoshiver2017 doit être effectué avant le 18 février 2018 inclus.**

• Aucune réclamation ne sera prise en compte par Canon après le 21 mai 2018.

Offre soumise à conditions. Règlement complet sur www.canon.fr/reprise-eoshiver2017

La reprise de l'ancien appareil photo numérique et l'achat du Produit Promotionnel doivent avoir lieu le même jour.

L'appareil photo repris par le revendeur doit être en état de marche. Cette Offre est non cumulable avec d'autres promotions en cours. Elle est réservée aux personnes physiques majeures (âgées de 18 ans ou plus) résidant en France métropolitaine, y compris Corse, DOM TOM et Monaco et aux personnes morales ayant leur siège social en France métropolitaine, y compris Corse, DOM TOM et Monaco. Lors d'un achat sur internet, seuls les sites internet français sont éligibles à l'Offre. Offre limitée à une seule participation par foyer ou par entreprise et pour l'achat de 10 produits maximum. En cas d'achat de plusieurs produits éligibles à l'Offre, la demande de remboursement doit être effectuée en une seule fois. L'Offre s'applique aux seuls produits bénéficiant de la garantie européenne EWS. Toute demande incomplète, inexacte, illisible, frauduleuse ou portant sur un produit non éligible à l'Offre sera rejetée et considérée comme nulle.

Pour toute question, veuillez contacter le +33 (0)1 70 48 05 00 (du lundi au vendredi de 9h à 17h, hors jours fériés en France). Référence à rappeler : Bonus de Reprise EOS Hiver 2017. Les produits éligibles doivent avoir été fournis et distribués par Canon Europa N.V. ou des sociétés du groupe Canon situées dans l'EEE, en Suisse ou au Liechtenstein.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce point, rendez-vous sur : http://www.canon.fr/Where_to_buy/